

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2021 à 18 heures

Présents : Jean-Louis Bernard, Philippe Laborde, Michelle Gaborit, Aurélie Boutevilain, Nadia Dermont, Olivier Vignon, Nancel Dukers, Miguel Rebelo, Magali Bodeï, Grégory Epaud

Absents excusés : Jean-Luc Hilarion (pouvoir à Nancel Dukers), Philippe Dupont (pouvoir à Philippe Laborde), Rémi Bettès (pouvoir à Jean-Louis Bernard), Cinthia BOUSSARD (pouvoir à Olivier VIGNON), Hélène Clauss

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

La secrétaire de séance est Madame Boutevilain

Arrivée de Miguel REBELO à 18h08.

Ordre du jour :

- 1- Tarifs des services municipaux
- 2- Désignation d'un conseiller défense
- 3- Création d'un espace de co-working
- 4- Demande de subvention
- 5- Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire
- 6- Questions diverses

1 – **Tarifs des services municipaux**

- **Tarifs du port 2021** : Philippe LABORDE informe le conseil municipal qu'il n'y a pas d'augmentation envisagée pour cette année par la commission port, le budget étant équilibré. Il propose donc au Conseil municipal de reconduire les tarifs de 2020 pour cette nouvelle année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de ne pas augmenter les tarifs du port pour l'année 2021.

- **Tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire** : Madame Boutevilain rappelle au conseil municipal les tarifs appliqués actuellement pour ces services :

Cantine : Pour les enfants : 2.50 € / repas

Pour les agents : 3 € / repas

Pour les instituteurs et autres adultes : 5 € / repas

Garderie périscolaire : tarif dégressif selon le nombre d'enfants

Pour 1 enfant : 1 € / heure

Pour 2 enfants : 0.75 € / heure

Pour 3 enfants : 0.55 € / heure

Elle propose de reconduire ces tarifs pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de reconduire ces tarifs pour l'année 2021

- Tarifs pour le marché du fleuve : Monsieur le Maire propose de reporter le vote des tarifs au prochain conseil municipal. En effet, la réunion avec les exposants ayant eu lieu la veille, il n'a pas été possible de préparer la nouvelle grille. Cette réunion sera abordée lors dans les questions en fin de conseil municipal.

2 – Désignation d'un conseil défense :

Monsieur le Maire donne lecture des fonctions que devra exercer ce conseiller défense. La circulaire a d'ailleurs été envoyée précédemment à tous les membres du conseil municipal. Jean Luc HILARION a indiqué souhaiter remplir ce rôle. Il demande si un autre membre du conseil municipal veut se porter candidat. Aucun ne se manifeste. Par conséquent, monsieur le Maire propose de désigner monsieur Jean Luc Hilarion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de nommer Jean-Luc Hilarion comme conseiller défense.

3 – Création d'un espace co-working ou bureau partagé

Monsieur le Maire laisse la parole à Grégory Epaud.

Dans le cadre de l'éco-tiers Lieu, il est envisagé d'accueillir un espace de co-working et ce, le plus tôt possible afin, en outre, d'être identifié par les partenaires. Il est envisagé de libérer une des salles qu'occupe l'association les Reflets de l'Estuaire dans l'ancienne Mairie au 1^{er} étage, en l'occurrence la petite salle où se déroulaient les activités pour les enfants.

Cette salle va nécessiter des travaux de rafraîchissement qui seront effectués par les services techniques. Il serait envisagé de mettre en fonction cet espace début, voire mi-février.

Grégory Epaud se propose de l'animer en attendant de recruter le ou la chargé(e) de mission afin d'identifier les besoins, institutionnaliser cette communauté de travail.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider cette création d'espace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de créer l'espace co-working dans la petite salle précédemment occupée par l'association les reflets de l'estuaire et mandate monsieur le Maire pour faire effectuer en régie les travaux de rafraîchissement nécessaires.

4 – Demande de subvention pour le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'ancienne équipe municipale avait commencé à travailler sur ce projet en faisant établir une estimation financière par un architecte et trouver des subventions.

Récemment, en décembre, la commune a obtenu la DSIL pour 173 375 €.

Il rappelle également que le montant TTC estimé du projet s'élève à près de 830 000 € et pour le moment, les comptes n'y sont pas pour obtenir 80 % d'aides possibles pour le financer.

La Région, sollicitée, ne finance que le fonctionnement, pas les travaux et actuellement, la commune est en discussion avec le Département pour d'autres aides en plus de celles déjà en cours d'instruction et celle déjà perçue pour les places de stationnement.

Toutefois, deux aides sont encore possibles :

- La DETR dont le dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2021
- La DSIL en matière de rénovation énergétique dont le dossier doit quant à lui être déposé avant la fin mars

Pour l'instant, concernant la DETR 2021, aucun taux n'est connu et le dossier de demande n'est toujours pas en ligne. Malgré tout, en se référant aux opérations 2020, monsieur le Maire propose au Conseil de valider le plan de financement avec une demande de DETR d'un montant de 175000 € et de l'autoriser à déposer le dossier de demande d'aide. Lors d'un prochain conseil, si le dossier de DSIL est également possible, madame la sous-préfète doit nous apporter la réponse dès demain mercredi, il proposera une nouvelle demande de subvention afin d'atteindre les 80 % d'aides. Le reste à charge sera pris en charge par un emprunt qui serait financé par les loyers de l'espace co-working notamment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, d'autoriser monsieur le Maire à demander une aide de 175000 € par le biais de la DETR 2021, valide le nouveau plan de financement pour le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie et mandate monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

5 – Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé au nom de la Commune à la préemption de 2 biens sur la commune :

- Un immeuble situé 23 rue chardonnet, à côté du logement social
- Un terrain situé rue de Chopine et pour lequel un permis de construire est déjà déposé.

6 – Questions diverses

- Monsieur le Maire rend hommage à monsieur Jacques Plaud récemment décédé et qui a été conseiller municipal de 1989 à 1995. Il a fait paraître au nom de la Commune de Plassac un avis d'obsèques et a acheté une gerbe. Il rappelle que monsieur Plaud a fait un travail important pour la Commune et a notamment participé et fait faire en régie la cale de mise à l'eau.

Il fait part également de deux autres décès, ceux de monsieur Bérard (centenaire du village) et madame Simone Baudet, née Bernard.

Néanmoins, une naissance est à noter à la cité Piron.

- S'agissant du chantier du mur de soutènement diligenté par le Département place de l'église, la fin de chantier est programmée le 22 janvier prochain et la réception le 26 janvier.
- Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour l'opération « sapins » qui a été plébiscitée par les Plassacais. Certains en ont également fait chez eux. Devant ce succès, il propose de renouveler cette opération pour Noël prochain.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec les exposants lundi 11 janvier pour faire le point sur le marché du fleuve. Il laisse la parole à Miguel Rebelo pour en parler. Miguel Rebelo signale que d'une manière générale, tout le monde est satisfait du marché. Les exposants espèrent d'ailleurs que la crise se dissipe au plus vite pour un retour à la normale. Il a été validé de décaler l'horaire d'ouverture du marché à 9 heures et l'arrivée des exposants à 8h. Cet horaire sera de nouveau revu pour l'été lors d'une prochaine réunion qui aura lieu le 29 mars 2021 ainsi que la réorganisation de l'espace. Concernant les tarifs, il est souhaité un forfait pour les exposants présents toute l'année. Concernant le stand des légumes, il faudrait trouver une solution pour proposer quelque chose de plus harmonieux afin d'éviter la concurrence entre les deux producteurs présents actuellement.
Certaines personnes ont noté également, concernant le boulanger, une différence de prix entre une baguette achetée en boutique et une baguette achetée sur le marché. Ce dernier va réajuster. Il pourrait également proposer dans l'avenir des pâtisseries, les autres exposants se proposant de lui prêter une vitrine réfrigérée en attendant qu'il en fasse l'acquisition.
Un planning de présence va être demandé également pour les stands « vins » et « bougies/bijoux » afin de prévoir en amont les emplacements à attribuer. Pour l'instant, un binôme d'élus est présent pour surveiller l'installation du marché mais il est possible qu'au fur et à mesure, il n'y en ait plus besoin de mobiliser les élus le dimanche matin. C'est une hypothèse à envisager si tout se passe bien.
Grégory Epaud demande si l'association des ateliers du Mascaret était présente lors de cette réunion. Monsieur le Maire indique que la secrétaire Liliana était là, ils réfléchissent pour proposer des animations en plus du « Mascafé ». Ils sont en demande mais le contexte les en empêche. Seules les boissons à emporter sont autorisées pour l'instant. Il indique également que la concurrence s'organise au niveau de certaines communes alentours, mais il est, selon lui, important de maintenir le marché qui est un moment d'échange très agréable et intéressant.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'INSEE a fait parvenir en mairie les chiffres de recensement de la population au 1^{er} janvier 2021. La commune compte 931 habitants.
- Monsieur le Maire indique qu'une provision concernant la dette du boulanger s'élevant à 4 663.96 € au 31 décembre 2020 a été constituée sur le budget développement économique 2020. L'échéancier mis en place est pour le moment respecté par le boulanger.
- Monsieur le Maire signale que le Département a changé la signalétique pour organiser au mieux la circulation dans le bourg de Plassac. Il est en effet souhaitable de bien aiguiller les bus au carrefour du Port pour qu'ils aillent se garer sur le parking du Tennis, où un autre panneau avec le pictogramme d'un piéton a été également installé pour indiquer la direction des Villae gallo romaines, du musée et de l'église. Un autre panneau a également été installé Allée de la mairie pour tous véhicules pour indiquer la salle polyvalente, la mairie et le musée.

- Il indique aussi que deux consultations sont en cours actuellement en haute Gironde :
La première concerne la communauté de communes qui demande à la population d'imaginer la communauté de communes de demain et ainsi mettre en place avec elle un projet de territoire
La deuxième concerne l'autorité de sûreté nucléaire à Braud sur les réacteurs nucléaires afin de savoir s'ils poursuivent leur activité ou non. La consultation est en ligne sur le site asn.fr. Philippe Laborde est étonné de cette consultation car il pense que tout est déjà décidé et il lui semble que des crédits ont été débloqués à cet usage. Monsieur le Maire en doute car si poursuite il y a, les premiers travaux seraient prévus en 2022 et les crédits ne sont sans doute pas acquis.

- Michelle Gaborit signale qu'elle a été interpellée par une habitante qui a fait construire rue de chopine concernant le lieu de ramassage des ordures ménagères. Elle est obligée d'amener son container au bout de la rue car le camion de ramassage ne passe pas dans celle-ci. Monsieur le Maire indique que la mairie a été informée de ce problème, que la sortie de la rue sur la route de l'ancienne gare est certainement trop étroite pour que le camion passe. Et comme le véhicule n'a pas le droit de reculer, il ne peut donc s'engager sur cette voie. Néanmoins le SMICVAL va être interrogé sur ce sujet.

La séance du conseil municipal est levée à 18 h 40